



Communiqué de la **CGT**

CST du 11 mai 2026

double victoire de la démocratie sociale !

Alors qu'en 2025, à l'occasion du scrutin partiel né de la fusion-acquisition de Pierrefitte par Saint-Denis, des représentant.e.s du personnel, la municipalité de l'époque avait imposé le vote électronique et le nombre de sièges à 12 avec la complicité des syndicats FO et SAFPT, avec seulement 40% des suffrages, le CST du 11 mai 2026 a unanimement porté à 15 sièges le nombre d'élu.e.s du personnel, le maximum légal, pour le scrutin national de décembre 2026. C'est une bonne nouvelle pour la démocratie sociale !

Cela permet une meilleure représentativité des collègues au sein des instances obligatoires. C'est donc un gage de démocratie sachant qu'au moins 5 organisations syndicales des personnels municipaux ont une activité sur Pierrefitte-sur-Seine et Saint-Denis, rassemblant près de 150 000 habitant.e.s !

Mieux, le vote à l'urne a été acté à l'unanimité des OS qui ont voté, c'est-à-dire SAFPT, UNSA, CFDT, FSU et évidemment la **CGT**. FO a préféré quitté la séance au moment du vote mais 60% des représentant.e.s se sont prononcés pour le vote à l'urne garantissant une expressions sans coup de pression... Si le vote électronique restait sans suspicion, il serait mis en place à chaque scrutin des élections de nos élu.e.s politiques. C'est donc une autre bonne nouvelle pour la démocratie sociale !

Quand les collègues et leurs représentant.e.s sont écouté.e.s, c'est la démocratie qui avance !